

vos seconde élection manifeste sa conviction que vous avez de la sagesse, de l'impartialité, du brio et le sens de l'humour, je dirais. Je félicite la Chambre de vous avoir élu *first commoner*.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de présenter à la Chambre un rapport sur les délibérations des ministres dont la conférence a eu lieu sous les auspices de l'OTAN à Copenhague, du 5 au 7 mai. Ce fut, j'en suis convaincu, une réunion très réussie. Elle ne visait pas à dégager des conclusions particulières, mais elle a fourni aux ministres des Affaires étrangères des 15 États membres de l'OTAN l'occasion de considérer la situation internationale et de faire le point de l'évolution des faits au sein de l'alliance. Je suis revenu de Copenhague, monsieur l'Orateur, avec la conviction que l'esprit d'unité et de collaboration au sein de l'OTAN n'a jamais été aussi marqué qu'il l'a été à cette réunion. Il est fort souhaitable pour le succès de l'OTAN de faire régner l'esprit d'unité au sein de la communauté atlantique. Il est grandement nécessaire de maintenir cet esprit d'unité et de collaboration.

Tous les États membres de l'OTAN, je le répète, doivent s'efforcer de favoriser cet objectif de collaboration. De fait, depuis que les chefs des gouvernements se sont réunis à Paris, en décembre dernier, il y a eu une intensification marquée des consultations, d'ordre politique et autre au sein de l'OTAN. Les États membres se sont consultés avec empressement,—je souligne l'expression "avec empressement",—à propos de bien des problèmes graves qui se posent à nous tous.

Ces derniers mois, les gouvernements des États membres de l'OTAN ont étudié des questions capitales comme le désarmement et la préparation d'avis acceptés de tous touchant les nombreuses lettres venant de l'URSS et, bien entendu, les préparatifs d'une ou plusieurs réunions à l'échelon suprême. Comme le disait l'autre jour le premier ministre, le degré de confiance réciproque auquel sont parvenus les alliés de l'OTAN permet maintenant à trois représentants de l'alliance d'agir comme porte-parole accrédités pour conduire des négociations relatives à certains aspects de la préparation d'une conférence au sommet. Selon moi, monsieur l'Orateur, la réalisation remarquable d'une collaboration étroite comme celle qu'on observe dans l'OTAN constitue une réussite sans pareille dans l'histoire du monde. A la vérité, pour reprendre les mots du communiqué à ce propos, je dirai que "l'un des événements les plus significatifs et les plus prometteurs de notre époque c'est l'esprit d'union qui règne au sein de l'OTAN".

Durant nos discussions à Copenhague, certaines remarques soulignaient les faiblesses de

l'OTAN. Je mentionnerai, en particulier, le domaine de l'information. Tous ont reconnu que l'OTAN, en tant qu'organisme, et même les États membres de l'OTAN n'ont pas emporté autant de succès que l'URSS dans le domaine de l'information. On prendra des mesures pour améliorer les moyens de dissémination, sous forme de données de fait, des vues et des initiatives de l'OTAN et, de la sorte, faire contrepoids à l'URSS.

Après avoir observé ce qui s'est passé à la réunion des ministres des Affaires étrangères, je suis d'avis,—c'est aussi l'avis du Canada,—que les parlementaires des États membres de l'OTAN pourraient jouer un plus grand rôle.

J'ai attiré l'attention des ministres des Affaires étrangères sur la résolution adoptée par les parlementaires de l'OTAN, l'automne dernier, et qui est parfois désignée comme "la résolution Kefauver". Les parlementaires y exprimaient l'avis qu'on devrait tenir, en 1959, un congrès atlantique auquel on inviterait, non seulement les parlementaires, mais également les citoyens les plus en vue des divers États membres de l'OTAN. J'ai le ferme espoir que les plans qui sont maintenant étudiés et mis au point conduiront à une telle conférence, afin qu'on puisse faire mieux connaître l'historique de l'OTAN aux populations de nos divers pays, et que cette conférence atlantique se tiendra lors de la célébration du dixième anniversaire de la fondation de l'OTAN.

Pour le compte du Canada, j'ai fait ressortir l'importance que prend, pour l'OTAN et pour ses principales institutions, l'article II du traité. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, l'article II traite de questions économiques; à ce sujet, j'ai été heureux d'entendre que de nombreux représentants des États membres partageaient les mêmes vues. Nous devrions recourir davantage à l'article II, lui donner plus de corps. Il ne fait pas de doute que l'OTAN peut nous permettre de favoriser la prospérité économique, notamment par l'expansion,—je souligne ce mot, que nous, de ce côté de la Chambre, ne considérons pas comme péjoratif,—par l'expansion du commerce international et l'accroissement de l'assistance aux pays sous-développés.

Les consultations sur les méthodes et le mécanisme destinés à mettre en œuvre les principes énoncés à l'article II se poursuivront dans le cadre de l'alliance. Cela ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, que nous voudrions que le conseil de l'OTAN devienne l'organe exécutif de la coopération économique. Il me semble que ce que l'OTAN aurait de mieux à faire à cet égard serait d'étudier l'article II et d'établir des principes aux termes desquels des consultations pourraient